

► Références faites à la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales dans les Plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme – septembre 2025

En signe de leur engagement envers les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les États sont encouragés à adopter des plans d'action nationaux (PAN) sur les entreprises et les droits de l'homme (PAN). Un nombre croissant de pays élaborent et adoptent de tels PAN dans le but de renforcer la coordination et la cohérence au sein du gouvernement dans divers domaines de politique publique liés aux entreprises et aux droits de l'homme, dont la protection des droits du travail fait partie intégrante. La majorité des PAN font référence aux instruments de l'OIT, et un nombre croissant d'entre eux font également référence à la Déclaration sur les EMN (voir ci-dessous). **Parmi les 40 PAN qui ont adoptés et sont disponibles en ligne, 18 font directement référence à la Déclaration sur les EMN.**

Pays	Liens vers les PAN	Période	Références à la Déclaration sur les EMN	Les instruments de l'OIT mentionnés
Afrique (A-Z)				
Ghana	Ghana National Action Plan on Business and Human Rights (en anglais)	2025-2029	-	► Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998.
Kenya	National Action Plan on Business and Human Rights (en anglais)	2020-2025	-	► Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169).
Liberia	1st National Action Plan on Business and Human Rights (en anglais)	2024-2028	-	-

Nigeria	National Action Plan For the Promotion and Protection of Human Rights in Nigeria (2024-2028) (en anglais)	2024-2028	-	▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; ▶ Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; ▶ Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169) ; ▶ Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; ▶ Convention sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182).
Ouganda	The National Action Plan on Business and Human Rights (en anglais)	2021-2026	-	-
Amériques (A-Z)				
Argentine	Plan Nacional de Acción sobre Empresas y Derechos Humanos (en espagnol)	2023-2026	Réf. p.6 – Chap.I & p.78 – Activities Table “Public governance/Corporate governance”	▶ Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998 ; ▶ Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ; ▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; ▶ Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; ▶ Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; ▶ Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ;

				▶ Convention sur la sécurité et la santé au travail, 1981 (n° 155) ; ▶ Convention sur le cadre de promotion de la sécurité et de la santé au travail, 2006 (n° 187) ; ▶ Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169) ▶ Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 (n° 111) ; ▶ Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 (n° 138) ; ▶ Convention sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) ; ▶ Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190) ; ▶ Recommandation sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, 2015 (n° 204) ; ▶ Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Chili	2nd National Action Plan on Business and Human Rights (2022-2025) (en espagnole)	2022-2025	Réf. p.72 – Activities Table “Focus 4: Small and medium-sized enterprises.”	▶ Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Colombie	Memorandum on Public Policy on Business and Human Rights (en anglais)		Réf. p.42 Table of regulatory initiatives, standards, and international instruments related to business and human rights	▶ Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).

Pérou	Políticas públicas y Principios Rectores: El primer Plan Nacional de Acción sobre Empresas y Derechos Humanos de Perú (en español)	2021-2025	Réf. p.6 – Preface & p.8 Introduction & p.10 Chap.I	▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; ▶ Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; ▶ Convention sur les peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169) ; ▶ Convention sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 (n° 97) ; ▶ Convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962 (n° 118) ; ▶ Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 (n° 143) ; ▶ Convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 (n° 187) ; ▶ Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Etats-Unis d'Amérique	the 2nd 'United States Government National Action Plan on Responsible Business Conduct (en anglais)	2024-...	Réf. p.7&9 - The U.S. Government Expectations for Businesses on Human Rights Due Diligence	▶ Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Asia (A-Z)				
Indonésie	National Action Plan on Business and Human Rights (en anglais)	2017-...	-	▶ Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; ▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ;

				▶ Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; ▶ Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; ▶ Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 (n° 111) ; ▶ Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 (n° 138) ; ▶ Convention sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182).
Japon	National Action Plan on Business and Human Rights (en anglais)	2020-2025	▶ Réf. p.5 - Chapter 1. Towards the Formulation of the National Action Plan & p.24 - Chap.2 Action Plan ▶ Réf. p.23 "ILO Helpdesk For Business on ILS"	▶ Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998 ▶ Tripartite Declaration of Principles Concerning Multinational Enterprises and Social Policy, 2022 (MNE Declaration)
Kirghizistan	1st NAP on Business and Human Rights (en russe)	2025-2027	-	-
Malaisie	National Action Plan on Business and Human Rights (2025-2030) (en anglais)	2025-2030	Réf. p.19-20 – Case studies.	▶ Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ; ▶ Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930 (P29) ; ▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; ▶ Convention sur la migration pour l'emploi (révisée), 1949 (n° 97) ; ▶ Convention sur les travailleurs domestiques, 2011 (n° 189) ;

				▶ Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190) ; ▶ Convention sur les peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169) ; ▶ Principes généraux et directives opérationnelles pour des frais de recrutement équitables et des coûts connexes, 2019 ; ▶ Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Mongolie	<u>National Action Plan to Respect and Protect Human Rights, Prevent, Identify, and Remedy Human Rights Abuses Committed in Business Operations (2023-2027)</u>	2023-2027	-	▶ Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190) ▶ Convention sur la sécurité et la santé au travail, 1981 (n° 155) ▶ Convention sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995 (n° 176) ▶ Convention sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988 (n° 167) ▶ Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ▶ Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; ▶ Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ▶ Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 (n° 111) ; ▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ;

Népal	National Action Plan on Business and Human Rights (en Népalais)	2024-2028	Réf. p.3 – Policy Framework & p.39-42 - Implementation Framework	▶ Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998 ▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; ▶ Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; ▶ Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; ▶ Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; ▶ Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 (n° 111) ; ▶ Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 (n° 138) ; ▶ Convention sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) ; ▶ Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ; ▶ Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930 (P29) ; ▶ Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Pakistan	National Action Plan on Business and Human Rights (2021-2026) , (en anglais)	2021-2026	Réf. p.8 – Section.1.4	▶ Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998 ;

				▶ Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; ▶ Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 (n° 111) ; ▶ Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190) ; ▶ Convention sur le travail à domicile, 1996 (n° 177) ; ▶ Convention sur les travailleurs domestiques, 2011 (n° 189) ; ▶ Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 (n° 138); ▶ Convention sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182); ▶ Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29); ▶ Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105); ▶ Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 (n° 155); ▶ Convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé des travailleurs, 2006 (n° 187); ▶ Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Corée du Sud	<u>The 3rd National Action Plan (NAP) for the Promotion and</u>	2018-2022	Réf. p.2 Sect.A&B.Chap.8	▶ Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).

	Protection of Human Rights Republic of Korea 2018 to 2022(en anglais)			
Taiwan	National Action Plan on Business and Human Rights – Implementation of the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights (UNGPs(en anglais))	2020-2024	-	▶ Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998 ; ▶ Référence faites aux Conventions fondamentales de l'OIT.
Thaïlande	2nd National Action Plan on Business and Human Rights (en Thaïlandais)	2023-2027	-	▶ Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98). ▶ Convention sur les travailleurs domestiques, 2011 (n° 189) ; ▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ;
Vietnam	National Action Plan for Law and Policy Improvement to Promote Responsible Business Practices(en anglais)	2023-2027	-	▶ Référence faite aux Normes Internationales du Travail
Europe (A-Z)				
Allemagne	National Action Plan – Implementation of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights (en anglais)	2016-2020		▶ Protocole de 2014 à la convention sur le travail forcé, 1930 (P29) ▶ Convention sur la fixation des salaires minimums, 1970 (n° 131) ▶ Convention sur les peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169)
Belgique	2nd Plan d'action national de la Belgique pour la mise en œuvre des Principes directeurs des	2024-2029	Réf. p.48 – Sect.13.Accès aux voies de recours	▶ Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 (n° 111) ;

	Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains 2024-2029			▶ Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Danemark	Danish National Action Plan – implementation of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights(en anglais)	2014-...	-	▶ Convention sur les clauses de travail (marchés publics), 1949 (n° 94)
Espagne	National Action Plan on Business and Human Rights(en anglais)	2017-2020	Réf. p.10 Chap.III	▶ Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; ▶ Right to organise and Collective Bargaining Convention, 1949 (No.98). ▶ Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ▶ Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; ▶ Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 (n° 111) ; ▶ Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 (n° 138); ▶ Convention sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182); ▶ Convention sur les peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169)
Finlande	National Action Plan for the Implementation of the UN Guiding Principles	2014-2016	-	▶ Référence faites aux Conventions fondamentales de l'OIT.

	on Business and Human Rights (en anglais)			► Protocole de 2014 à la convention sur le travail forcé, 1930 (P29)
France	Plan national d'action pour la mise en œuvre des Principes directeur des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises	2017-...	► Réf. p.14 – 2. L'Organisation internationale du Travail ► Réf. p. 46 “Helpdesk du BIT pour les entreprises”	► Protocole de 2014 à la convention sur le travail forcé, 1930 (P29) ► Référence faites aux Conventions fondamentales de l'OIT. ► Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Géorgie	National Action Plan on Business and Human Rights	2018-2020	-	-
Grande-Bretagne	Good Business: Implementing the UN Guiding Principles on Business and Human Rights (en anglais)	2013-...	- -	► Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN). ► Référence faites aux Conventions fondamentales de l'OIT
Italie	2nd National Action Plan on Business and Human Rights (en anglais)	2021-2026	-	► Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail, 2019 ► Protocole de 2014 à la convention sur le travail forcé, 1930 (P29) ► Convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190)
Irlande	National Plan on Business and Human Rights 2017-2020 (en anglais)	2017-2020	Réf. p.10 Other international initiatives	► Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Lituanie	Implementation of the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights	2015-...	-	-

Luxembourg	Plan d'action National du Luxembourg pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme 2018-2019(en anglais)	2018-2019	Réf.p.14 Sect.1.4	▶ Protocole de 2014 à la convention sur le travail forcé, 1930 (P29) ▶ Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Norvège	Business and Human Rights National Action Plan for the implementation of the UN Guiding Principles(en anglais)	2015-...	-	▶ Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998 ▶ Convention sur les peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169) ▶ Convention sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182); ▶ Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 (n° 138); ▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; ▶ Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98). ▶ Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ▶ Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 (n° 111) ; ▶ Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ▶ Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ;

Pays-Bas	2nd National Action Plan on Business and Human Rights (en anglais)	2022-2026	Réf. p.29 – Combating labour market discrimination	▶ Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN). ▶ Référence faites aux Conventions fondamentales de l'OIT
Pologne	Polish National Action Plan for the Implementation of the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights 2017-2020(en anglais)	2017-2020	Réf. p.55 Appendix.1	▶ Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998 ▶ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; ▶ Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98). ▶ Convention sur le congé-éducation payé, 1974 (n° 140) ▶ Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ▶ Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ▶ Convention sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958 (n° 111) ; ▶ Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; ▶ Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 (n° 138); ▶ Convention sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182); ▶ Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).

Slovénie	National Action Plan of the Republic of Slovenia on Business and Human Rights(en anglais)	2018-...	Réf. p.4 Chap.I & p.7 Chap.IV & p.11 Chap.V	▶ Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998 ▶ Convention sur le travail à temps partiel, 1994 (n° 175) ▶ Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale, 2022 (Déclaration sur les EMN).
Suède	Action plan for business and human rights(en anglais)	2017-...	-	▶ Référence faites aux Conventions fondamentales de l'OIT
Suisse	Plan d'action national actualisé pour les entreprises et les droits de l'homme (NAP) 2024-2027	2024-2027	-	▶ Référence faites aux Conventions fondamentales de l'OIT
République Tchèque	National Action Plan for Business and Human Rights (en anglais)	2017-2022	-	▶ Référence faites aux Conventions fondamentales de l'OIT.